Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2
See Part 2 for Clauses and Conditions
Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission instructions/
Voir la présente pour les instructions sur la présentation d-une soumission
NA
Ontario

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Le présent contrat comporte une exigence relative à la sécurité

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

		raitie			
Title - Sujet bancs de particule bancs de particules magnétique	0 1				
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date			
W3474-211542/A		2020-11-03			
Client Reference No N° de re W3474-21-1542	éférence du client	•			
GETS Reference No N° de ré PW-\$KIN-945-8172	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	N° VME		
KIN-0-54045 (945)					
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	in		
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Tir	ne ES	Γ		
on - le 2020-12-04					
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress Gillis, Melanie	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur kin945		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX		
(613) 328-2654 ()		(613) 545-8067			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service			dron		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee
See Herein – Voir ci-inclus	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



File No. - N° du dossier KIN-0-54045

TABLE DES MATIÈRES

	– RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	BESOIN	
1.3	COMPTE RENDU	
1.4	SERVICE CONNEXION POSTEL	
PARTIE 2	- INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	
PARTIE 3	- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5	- ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	θ
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	7
6.2	BESOIN	8
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
C 1		
6.4	Durée du contrat	8
6.5	RESPONSABLES	8 8
6.5 6.6	RESPONSABLES	8 8
6.5 6.6 6.7	RESPONSABLES	8 9
6.5 6.6 6.7 6.8	RESPONSABLES	8 9 10
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9	RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES	8 9 10
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10	RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11	RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12	RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSURANCE	
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 6.13	RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSURANCE INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION	
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12	RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSURANCE	
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14 6.15	RESPONSABLES. PAIEMENT. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION. ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES. LOIS APPLICABLES. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS. ASSURANCE. INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION. CLAUSE DU GUIDE DES CCUA.	
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14 6.15	RESPONSABLES. PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES. LOIS APPLICABLES. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS. ASSURANCE. INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION. CLAUSE DU GUIDE DES CCUA.	
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14 6.15 ANNEXE	RESPONSABLES. PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES. LOIS APPLICABLES. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS. ASSURANCE INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION. CLAUSE DU GUIDE DES CCUA. INSPECTION ET ACCEPTATION. « A » - BESOIN.	
6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 6.13 6.14 6.15 ANNEXE	RESPONSABLES. PAIEMENT	

Buyer ID - Id de l'acheteur KIN945 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

- 1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel gu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
 - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation W3474-211542/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client W3474-211542

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante: TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation W3474-211542/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client W3474-211542

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur KIN945 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des</u> <u>soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'offre doit répondre aux critères techniques obligatoires spécifiés aux annexes A et D. Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour justifier le respect de cette exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chacun de ces critères doit être traité séparément.

Les soumissionnaires doivent proposer des produits qui répondent à tous les critères techniques obligatoires et à tous les composants décrits aux annexes A et D.

Pour démontrer que les produits sont conformes à tous les critères techniques obligatoires et aux composants mentionnés aux annexes A et D, les soumissionnaires doivent présenter avec leur offre des preuves de conformité. « Preuve de conformité » est définie comme un document non modifié, tel qu'une brochure ou une document technique ou un rapport d'essai d'un tiers fourni par une installation d'essai reconnue à l'échelle nationale ou internationale ou un rapport généré par un logiciel d'un tiers reconnu à l'échelle nationale ou internationale.

Le Canada évaluera que les documents fournis avec l'offre d'un soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas les références aux sites Web pour trouver des renseignements supplémentaires, ou des manuels techniques ou des brochures qui n'ont pas été présentés avec la soumission.

Le document doit fournir des renseignements détaillés sur chaque exigence ou critère de rendement.

Directives aux soumissionnaires

Solicitation No. - N° de l'invitation W3474-211542/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W3474-211542

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$ du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur KIN945 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 1) Dans l'avant-dernière colonne du tableau figurant à l'annexe D, les soumissionnaires doivent indiquer les critères et les composants proposés.
- Dans la dernière colonne du tableau de l'annexe D, les soumissionnaires doivent indiquer où se trouvent, dans leurs documents techniques, les renseignements sur les critères et les composants proposés.
- 3) Le tableau intitulé annexe D Critères techniques obligatoires doit être inclus dans votre offre et dûment rempli.

4.1.2 Évaluation financière

- 1. Seuls les soumissionnaires qui satisfont aux exigences minimales énoncées au point 4.1.1.1 feront l'objet d'une évaluation financière.
- 2. L'évaluation sera fondée sur le prix unitaire multiplié par la quantité pour le prix total. La somme du prix total sera le prix évalué.
- 3. Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission (s'il y a lieu)

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité - documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- **6.1.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.
- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;

File No. - N° du dossier

KIN-0-54045

b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat commence à la date d'attribution du contrat et prend fin 2 mois après la livraison.

6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus à l'adresse conformément au calendrier de livraison détaillé à l'annexe A 4.1

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Melanie Gillis

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Direction : Des Acquisitions Kingston

Téléphone : 613-328-2654

Courriel: Melanie.Gillis2@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Solicitation No. - N° de l'invitation W3474-211542/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W3474-211542

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Le chargé de projet pour le contrat est : Nom : ______ Titre : _____ Organisation : _____ Adresse : _____ Téléphone : ____ ____ Télécopieur : ____ ____ Courriel : _____ Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante. 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur [Note aux offrants : Veuillez remplir les renseignements requis.] Nom : _____ Titre : _____ Adresse : Téléphone : Télécopieur : Courriel : _____ Numéro d'entreprise - approvisionnement: 6.6 **Paiement** 6.6.1 Base de paiement À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat [Remarque à l'intention des offrants : Le Canada insérera ou supprimera le texte, conformément à l'offre (annexe E), au moment de l'attribution]

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

a. Carte d'achat Visa;

Solicitation No. - N° de l'invitation W3474-211542/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W3474-211542

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement
- e) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission) 6.12

6.11 Règlement des différends

(a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation W3474-211542/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client W3474-211542

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

6.12 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) selon pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.14 Clause du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes.

6.15 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation W3474-211542/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client W3474-211542

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

ANNEXE « A » - BESOIN

1.0 Besoin

L'Aviation royale du Canada (ARC) a besoin d'acheter et de livrer dix (10) bancs de particules magnétiques humides pour effectuer des essais non destructifs de particules magnétiques.

2.0 Critères

Les critères techniques obligatoires et les composants énumérés ci-dessous sont les exigences minimales et ne constituent pas une liste exhaustive.

Tous les critères techniques et les composants nécessaires au fonctionnement de l'équipement et non décrits ci-dessous font partie intégrante de ce besoin et leur coût est inclus dans le prix ferme du lot pour les bancs de particules magnétiques humides.

Chaque banc de particules magnétique humide doit répondre aux critères minimums décrits ci-dessous :

- (a) Sélection du courant 3 phases continue rectifié jusqu'à 6 000 ampères avec sélection du courant alternatif jusqu'à 2 500 ampères.
- (b) Sélection d'utilisation bobine et contact, y compris des cadrans de sortie sélectionnables indépendamment et un affichage de l'ampèremètre pour les champs circulaires et longitudinaux.
- (c) Cinq câbles enroulés sur une bobine.
- (d) Témoin de sécurité « allumé » (intensité de courant).
- (e) Coupure rapide.
- (f) Capacité de démagnétisation.
- (g) 600 (575) Volts de tension de fonctionnement et 60 Hz de fréquence de fonctionnement.
- (h) Une longueur maximale de la pièce d'essai de 54 pouces, un diamètre maximal de la pièce d'essai de 18 pouces et un poids maximal de la pièce d'essai de 300 livres.
- (i) Sélection de la tête pneumatique ou de la tête fixe à l'aide du sélecteur activé avec le pied
- (j) Manivelle de bobine à cliquet ou bobine déplacée à la main.
- (k) Pompe externe.
- (I) Barre de pression pour activé l'alimentation
- (m) Applicateur manuel de supports magnétiques humides avec gâchette ergonomique.
- (n) Réservoir à particules en acier inoxydable.
- (o) Grilles en bois dur
- (p) Plaques de contact souples en cuivre.
- (q) La taille maximale de l'empreinte de la machine est de 2,44 mètres x 1,52 mètre (8 pieds x 5 pieds).
- (r) Lumière DEL UV avec capot de l'enceinte d'inspection.
- (s) Sélection par l'opérateur d'un tir simple ou double.
- (t) Temps de prise de vue réglable par l'opérateur.
- (u) Répétabilité des machines jusqu'à 100 ampères.
- (v) Intensité de courant magnétique réglable.
- (w) Contrôleur logique programmable.
- (x) L'équipement doit être conforme ou supérieur aux normes CSA en vigueur au moment de la livraison.

3.0 Documents

- 3.1 Les documents suivants, sous forme imprimée ou électronique pour chaque banc de particules magnétique humide, doivent être fournis en français et en anglais lors de la livraison de chaque banc de particules magnétique humide :
 - a) Manuel de l'utilisateur, comprenant toutes les procédures de sécurité applicables;
 - b) Manuel d'entretien et de maintenance;

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

- c) Document de dépannage (le cas échéant);
- d) Coordonnées du soutien technique.
- 3.2 Un certificat de conformité pour chaque banc de particules magnétique humide comprenant les renseignements suivants :
 - a) Nom de la société
 - b) Accréditation des entreprises
 - c) Technicien estampillé
 - d) Qualification des techniciens
 - e) La citation du travail est faite conformément à ce qui suit :
 - 3.2.e.1 Critères
 - 3.2.e.2 Références
 - 3.2.e.3 ITFC
 - 3.2.e.4 Numéro des dessins et révision
 - 3.2.e.5 Normes ou code commercial
 - f) Niveau d'inspection
 - g) Norme d'inspection
 - h) Estampille de l'inspecteur et description (c.-à-d., la soudure peut être END par rayons X ou visuelle ou contrôle par ressuage, etc.)

4.0 Livraison

4.1 Livraison

- 1. La livraison est progressive et suit l'ordre établi par l'autorité technique.
 - a. 2 unités dans un délai de 10 semaines à compter de la date d'attribution.
 - b. 2 unités dans un délai de 12 semaines à compter de la date d'attribution.
 - c. 2 unités dans un délai de 14 semaines à compter de la date d'attribution.
 - d. 2 unités dans un délai de 16 semaines à compter de la date d'attribution.
 - e. 2 unités dans un délai de 18 semaines à compter de la date d'attribution.
- 4.2 Matériel de démarrage, y compris les additifs et autres éléments à ajouter avant le démarrage initial de l'équipement.
- 4.3 Quantités et lieux de livraison.

Adresse de livraison	Quantité
NDT Section	1
c/o 19 AMS	
171 Heritage Blvd	
Bldg 171	
Comox, BC V9M 4C6	
NDT Section	1
c/o 1 AMS	
H0002 Annex A	
Hangar Lane Rd	
CFB Cold Lake	
Cold Lake, AB T9M 2C6	
NDT Section	1
c/o 435 Sqn	
715 Wihuri Rd	
Winnipeg, MB R3J 375	

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Adresse de livraison	Quantité
NDT LCMM	4
c/o ATESS	
CFB Trenton	
35 Westwin Ave	
Trenton, ON K0K 3W0	
NDT Section	1
c/o 3 AMS	
216 Rue Windsor	
Alouette, QC G0V 1A0	
NDT Section	1
c/o 14 AMS	
31 Maintenance Way	
Bldg 214	
Greenwood, NS B0P 1N0	
NDT Section	1
c/o 12 AMS	
433 Magnificent Ave	
S Hgr 344 Door NDT 181	
Shearwater, NS B0J 3A0	

 $\label{eq:solicitation} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W3474-211542/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W3474-211542 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, destination FAB, et comprennent les droits de douane canadiens et les taxes d'accise. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué séparément, le cas échéant.

Nº d'article	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix ferme calculé
		(chacun)	ferme	
1	Banc de particules magnétique humide	10	\$	\$
2	Livraison conformément à l'annexe A.			
	4.2 Lieux			
2.a	Comox, BC	1	\$	\$
2.b	Cold Lake, AB	1	\$	\$
2.c	Winnipeg, MB	1	\$	\$
2.d	Trenton, ON	4	\$	\$
2.e	Alouette, QC	1	\$	\$
2.f	Greenwood, NS	1	\$	\$
2.g	Shearwater, NS	1	\$	\$

Coût tota	l évalué \$	
Out tota	i Cvaluc w	

 $\label{eq:solution} \begin{array}{ll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W3474-211542/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W3474-211542 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

ANNEXE « C » - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (voir la pièce jointe)

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ W3474-211542/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ W3474-211542 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Government Gouverned du Canada	Contract Number / Numéro du contrat W3474-211542	
		Security Classification / Classification de sécurité UNCLAS
LISTE DE VI ART A - CONTRACT INFORMATION / PAR Originating Government Department or Organization	SECURITY REQUIREMENTS CHECK LI ÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES TIEA - INFORMATION CONTRACTUELLE	S À LA SÉCURITÉ (LVERS)
Ministère ou organisme gouvernemental d' a) Subcontract Number / Numéro du contra	origine Department of National Defence	Branch or Directorate / Direction générale ou Direction RCAF / ATESS of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
Brief Description of Work / Brève description Purchase of qty ten (10) magnetic par	n du travail ticle inspection benches for NDT.	
a) Will the supplier require access to Contro Le fournisseur aura-t-il accès à des marc	olled Goods?	✓ No Yes Oul
b) Will the supplier require access to unclas Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des donn	ssified military technical data subject to the provision nées techniques militaires non classifiées qui sont as	s of the Technical Data Control
sur le contrôle des données techniques? Indicate the type of access required / Indiques. a) Will the supplier and its employees required.	uer le type d'accès requis	rmation or assets?
Le fournisseur ainsi que les employés au (Specify the level of access using the cha (Préciser le niveau d'accès en utilisant le	ront-ils accès à des renseignements ou à des biens art in Question 7, c) tableau qui se trouve à la question 7, c)	PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
PROTECTED and/or CLASSIFIED inform Le fournisseur et ses employés (p. ex. ne	cleaners, maintenance personnel) require access to nation or assets is permitted. attoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à d ROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	Non ✓ Qui
 c) Is this a commercial courier or delivery re S'aglt-il d'un contrat de messagerie ou de 	equirement with no overnight storage? e livraison commerciale sans entreposage de nuit?	V No Ves Oul 1'information auquel le fournisseur devra avoir accès
Canada	NATO / OTAN	Foreign / Étranger
b) Release restrictions / Restrictions relative	The state of the s	(Oranga Zubungar
No release restrictions Aucune restriction relative	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion
Not releasable		
A ne pas diffuser	Restricted to: / Limité à	Restricted to: / Limité à :
	Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays ;	Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :
A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	
A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : c) Level of information / Niveau d'informatio	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :
A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : c) Level of information / Niveau d'information / ROTECTED A	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : PROTECTED A PROTÉGÉ A
A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : c) Level of information / Niveau d'informatio	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED	Specify country(les): / Préciser le(s) pays : PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTECTED B
Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : c) Level of information / Niveau d'informatione ROTECTED A PROTECTED B PROTECED B PROTECE B PROTECE B PROTECED B PROTECE B PROTECE B	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : PROTECTED A PROTÉGÉ A
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : C) Level of information / Niveau d'information PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ C	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTEGÉ B PROTEGÉ C PROTÉGÉ C
A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : c) Level of information / Niveau d'informatio PROTECTED A PROTECE A PROTECE B PROTECE B PROTECE C	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ NATO RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET	PROTECTED A PROTECTED A PROTEGE A PROTEGE B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGE C CONFIDENTIAL
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : C) Level of information / Niveau d'information PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTECTED C PROTEGÉ C	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTEGÉ B PROTEGÉ C PROTÉGÉ C
Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : c) Level of Information / Niveau d'informatio PROTECTED A PROTECE A PROTÉCÉ B PROTÉCÉ B PROTÉCÉ C CONFIDENTIAL SONFIDENTIEL SECRET SECRET	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO OIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET	PROTECTED A PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉCTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET
Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : C) Level of information / Niveau d'Informatio PROTECTED A PROTÉCÉ A PROTÉCÉ B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉCÉ C PROTÉCÉ C PROTÉCÉ C PROTECTE C PROTECTE C PROTÉCÉ C PROTECTE C PR	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET TOP SECRET
Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : C) Level of information / Niveau d'informatione PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B PROTEGÉ B PROTECTED C PROTEGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTI	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET TRÉS SECRET TRÉS SECRET
Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : C) Level of information / Niveau d'Informatio PROTECTED A PROTÉCÉ A PROTÉCÉ B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉCÉ C PROTÉCÉ C PROTÉCÉ C PROTECTE C PROTECTE C PROTÉCÉ C PROTECTE C PR	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET TOP SECRET
Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : c) Level of Information / Niveau d'informatio PROTECTED A PROTÉCÉ A PROTÉCÉ B PROTÉCÉ B PROTÉCÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SONFIDENTIEL SECRET SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT)	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIE NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET NATO SECRET COSMIC TOP SECRET	PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET TRÉS SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) TRÉS SECRET (SIGINT)

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ W3474-211542/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ W3474-211542 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME}$

Government Gouve of Canada du Ca	ernement inada	Contract Number / No W3474-211	
		Security Classification / Cla UNCLA	ssification de sécurité
ART A (continued) I PARTIE A (suite) Will the supplier require access to PRC Le fournisseur aura-til accès à des ren If Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de Will the supplier require access to extre Le fournisseur aura-t-il accès à des ren Short Title(s) of material / Titre(s) abrès Document Number / Numéro du docum ART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / JP O. a) Personnet security screening level r RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	seignements ou à des biens COMS sensibilité : mely sensitive INFOSEC informatic seignements ou à des biens INFOS té(s) du matériel : ent :	EC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? on or assets? EC de nature extrêmement délicate? SEQUE L'écurité du personnel requis SECRET SECRET TIAL NATO SECRET	No Yes Non Oui No Non Oui TOP SECRET TRES SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SECRET
D. b) May unscreened personnel be used Du personnel sans autorisation séc If Yes, will unscreened personnel be Dans l'affirmative, le personnel en carrie - SAFEGUARDS (SUPPLIER) // INFORMATION / ASSETS / RENSE	screening are identified, a Security C s niveaux de contrôle de sécurité so for portions of the work? uritaire peut-il se voir confier des pa e escorted? uestion sera-t-il escorté? PARTIE C - MESURES DE PROTE GNEMENTS / BIENS	CTION (FOURNISSEUR)	✓ No Yes Non Oui ✓ No Yes Non Oui
premises?		CLASSIFIED information or assets on its site o anseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	Non L Oui
Will the supplier be required to safe Le fournisseur sera-t-il tenu de prote	guard COMSEC information or asse ger des renseignements ou des bie	ets? ens COMSEC?	✓ Non Yes Oui
occur at the supplier's site or premise	s?	TECTED and/or CLASSIFIED material or equipn	V Non Out
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MED	IT systems to electronically process,	ECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) produce or store PROTECTED and/or CLASSIF pour traiter, produire ou stocker électroniquement	Non L Oui
information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser : renseignements ou des données PR(1. e) Will there be an electronic link betwee	DTEGES et/ou CLASSIFIES? In the supplier's IT systems and the g	overnment department or agency?	✓ No Yes
information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser : renseignements ou des données PR(1. e) Will there be an electronic link betwee	DTEGES eVou CLASSIFIES? In the supplier's IT systems and the gentre le système informatique du four	overnment department or agency? misseur et celui du ministère ou de l'agence / Classification de sécurité	No Yes Non Oui

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ W3474-211542/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ W3474-211542 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

of Car For users completi site(s) or premises Les utilisateurs qu niveaux de sauveç For users completi Dans le cas des ut dans le tableau réc) / PA	RTIE	du Canada				1								
For users completi site(s) or premises Les utilisateurs qu niveaux de sauves For users completi Dans le cas des ut	ing the s. ii remp	RTIE e form					W3474-211542 Security Classification / Classification de sécurité UNCLAS								
	tilisate	e form	n manually us nt le formulaire s aux installati n online (via th	e manuel ons du fo ne interne le formul	lement de umisseur t), the sur aire en lig	mmary chart gne (par Inter	le tableau réd is automatical net), les répo	apitulatif ly populai nses aux	ci-dessou ted by you questions	s pou	ur ind	iquer,	previous que	e catégori	e, les
Category	PROTEC		CL	ASSIFIED	JMMARY	CHART /	TABLEAU F	ECAPITI	ULATIF	1	_	_	COMSEC	-	
Catégorie	PROTE	1	CI	ASSIFIÉ	TOP	NATO					OTECTI	по Т	00,11120		TOP
	AB	С	CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION	NATO CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET COSMIC TRÉS	A	ROTEG	É	CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	SECRET TRES SECRET
formation / Assets enseignements / Biens roduction	1					RESTREINTE			SECRET						
Media / upport TI									-						
Link / en électronique															
If Yes, classify attachments (e Dans l'affirmati « Classification des pièces join	.g. SE ive, cl i de s	CRE	T with Attach ier le présent	ments). formulai	re en ind	iquant le niv	reau de sécu	ité dans	la case in	titul	ée			Non	L 0u

 $\label{eq:solicitation} \begin{array}{lll} \text{Solicitation No. - N}^\circ \text{ de l'invitation} \\ W3474-211542/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^\circ \text{ de réf. du client} \\ W3474-211542 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

	Gouvernement du Cenada			Contract Num 3 474 - 3 curity Classificati UN		
PART D - AUTHORIZATION / PA	RTIE D - AUTORISATI	ION				
 Organization Project Authority / Name (print) - Nom (en lettres mou 		organisme Title - Titre		Signature	11/1	7/
MVVO Reuvekamp, M.P.		NOT LOMA		1	MACH	7
Telephone No Nº de téléphone 813 392-2811 ext 4920	Facalmille No Nº o	de télécopleur	E-mail address - Adress michael reuvekamp@fo		Date 16	JUN, 2020
14. Organization Security Authority	/ Responsable de la si	écurité de l'orga				1
Name (print) - Nom (en lettres mou	(ées)	Title - Titre		Signature	MED.IO	Old Decay agend by MED JOYAC SASHA 286 ON: DecA, cest., cue OND MON. OUr Peacons.: OUr OND MON.
Sasa Medjovic		Senior security analyst		Signature MEDJOVIC Shipped Color Colored State S		
Telephone No Nº de téléphone 613-996-0286	Facsimile No Nº o	de télécoplaur	E-mail address - Acress sasa.medjovic@ford		Date	
 Are there additional instructions Des instructions supplémentaire 	(e.g. Security Guide, t as (p. ex. Guide de séc	Security Classifi surité, Guide de	cation Guide) attached?		es?	No Yes Non Qui
18. Procurement Officer / Agent d'a	pprovisionnement					
Name (print) - Nom (en lettres mou	Es	Title - Titre		Signature		
Taisphana No N° de táléphona	Facsimile No - Nº o	de lélécopieur	E-mail address - Adress	sa courriel	Date	
17. Contracting Security Authority /	Autorité contractante e	en matière de sé	Courtin		-	
Nama (print) - Nom (en lettres moul	American and a series of the series of a	Title - Titre		The second	mpte,	Digitally signed by Lecompte, Denis
Telephone No N° de téléphone	Facslinile No N° t	de iélécopleur	E-mail address - Adress	Deni se courriel	S Date	Date: 2020,06,26 09:30:2 -04'00'
The B. Licenspie: Chinese Sentra, yaquer Instrume, as il parament are particular acceptance from the particular acceptance						

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canada

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur KIN945 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEX "D" - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires afin de prouver qu'ils se conforment à cette exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chacun de ces critères doit être traité séparément.

Les soumissionnaires doivent proposer des produits qui répondent à tous les critères techniques obligatoires et à tous les composants décrits aux annexes A 2.1.

Pour démontrer que les produits sont conformes à tous les critères techniques obligatoires et aux composants mentionnés aux annexes A, les soumissionnaires doivent présenter avec leur offre des preuves de conformité. « Preuve de conformité » est définie comme un document non modifié, tel qu'une brochure ou un document technique ou un rapport d'essai d'un tiers fourni par une installation d'essai reconnue à l'échelle nationale ou internationale ou un rapport généré par un logiciel d'un tiers reconnu à l'échelle nationale ou internationale.

Le Canada évaluera que les documents fournis avec l'offre d'un soumissionnaire. Le Canada n'évaluera pas les références aux sites Web pour trouver des renseignements supplémentaires, ou des manuels techniques ou des brochures qui n'ont pas été présentés avec la soumission.

Le document doit fournir des renseignements détaillés sur chaque exigence ou critère de rendement.

Directives aux soumissionnaires

- 1) Dans l'avant-dernière colonne du tableau suivant, les soumissionnaires doivent indiquer les critères et les composants proposés.
- 2) Dans la dernière colonne du tableau suivant, les soumissionnaires doivent indiquer où se trouvent, dans leurs documents techniques, les renseignements sur les critères et les composants proposés.
- 3) Le tableau intitulé « Critères techniques obligatoires et composants » doit être inclus dans votre offre et dûment rempli.

(Critères techniques obligatoires et composants	Critères et composants offerts	Titre, page ou ligne dans les documents techniques
M.1	Sélection du courant 3 phases continue rectifié jusqu'à 6 000 ampères avec sélection du courant alternatif jusqu'à 2 500 ampères.		
M.2	Sélection d'utilisation bobine et contact, y compris des cadrans de sortie sélectionnables indépendamment et un affichage de l'ampèremètre pour les champs circulaires et longitudinaux.		
M.3	Cinq câbles enroulés sur une bobine.		
M.4	Témoin de sécurité « allumé » (intensité de courant).		
M.5	Coupure rapide.		
M.6	Capacité de démagnétisation.		
M.7	600 (575) Volts de tension de fonctionnement et 60 Hz de fréquence de fonctionnement.		

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

Critères techniques obligatoires et composants		Critères et composants offerts	Titre, page ou ligne dans les documents techniques
M.8	Une longueur maximale de la pièce d'essai de 54 pouces, un diamètre maximal de la pièce d'essai de 18 pouces et un poids maximal de la pièce d'essai de 300 livres.		
M.9	Sélection de la tête pneumatique ou de la tête fixe à l'aide du sélecteur activé avec le pied		
M.10	Manivelle de bobine à cliquet ou bobine déplacée à la main.		
M.11	Pompe externe.		
M.12	Barre de pression pour activé l'alimentation		
M.13	Applicateur manuel de supports magnétiques humides avec gâchette ergonomique.		
M.14	Réservoir à particules en acier inoxydable.		
M.15	Grilles en bois dur		
M.16	Plaques de contact souples en cuivre.		
M.17	La taille maximale de l'empreinte de la machine est de 2,44 mètres x 1,52 mètre (8 pieds x 5 pieds).		
M.18	Lumière DEL UV avec capot de l'enceinte d'inspection.		
M.19	Sélection par l'opérateur d'un tir simple ou double.		
M.20	Temps de prise de vue réglable par l'opérateur.		
M.21	Répétabilité des machines jusqu'à 100 ampères.		
M.22	Intensité de courant magnétique réglable.		
M.23	Contrôleur logique programmable.		
M.24	L'équipement doit être conforme ou supérieur aux normes CSA en vigueur au moment de la livraison.		

Solicitation No. - N° de l'invitation W3474-211542/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W3474-211542

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54045

Buyer ID - Id de l'acheteur $KIN945 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \, \text{CCC - FMS No./N}^{\circ} \, \text{VME}$

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

) Carte d'achat VISA ;
) Carte d'achat MasterCard ;
,) Dépôt direct (national et international) ;
) Échange de données informatisées (EDI) ;
) Virement télégraphique (international seulement) ;
) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)